



*Mairie de Montgiscard  
Haute Garonne  
Commune du Sicoval*

**PROCES VERBAL DE SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE MONTGISCARD**

Nombre de Membres.	de
Afférents Conseil : 13	au
En Exercice : 19	
Qui ont pris part à la délibération : 17	

L'An deux mille dix-huit, le 19 JUIIN à 19H00, le Conseil Municipal de la Commune de MONTGISCARD, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur FOREST Laurent, Maire.

**PRESENTS :** M. FOREST Laurent Maire, MM. MME. FEYT Roselyne, PUYDEBOIS Yves, MAURY Henri, FATRAS Dominique Adjoints, M. EYCHENNE Jean-Pierre, Mme VIGNAUX Jacqueline, Mme FAGGIAN Eliane, Mme ARTUS Marie-Thérèse arrivée à 20h00, M. DALL'ACQUA Christian, M. SPINAZZE Joël, M. LIAIGRE Thierry, M. MOIREZ-CHARRON Alain.

**ABSENTS :** M. BUC Jean-François,

**EXCUSE :** M. KHARRAT Abdelhakim,

**EXCUSEE :** Mme ANGUITA Nathalie (pouvoir à Mme FAGGIAN Eliane) ; Mme BRATINA Maja (pouvoir à Mme FEYT) ; M. DECRETTE Hugues (pouvoir à M. FATRAS Dominique)

Date Convocation : 08/06/2018.
--------------------------------

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Date Affichage : 09/06/2018
-----------------------------

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Vignaux Jacqueline

Le Procès-Verbal de la séance du 14/04/18 non approuvé suite aux remarques de M. Liaigre, les modifications seront apportées et le CR sera approuvé dans le prochain conseil municipal. PV à reprendre aux numéros 24 et 25.

**Question préalable à mettre à l'ordre du jour en questions diverses :**

- avancée des travaux Intermarché
- avancée des travaux lotissement Parc des Graves

27-

<b>OBJET : Approbation Pacte urbain cohérence Urbanisme / Mobilités / Développement économique</b>
--

M. le Maire présente le pacte Urbain c'est un document d'engagement des 3 communes avec une échéance. Plusieurs phases dans ce projet échéance 2030.

M. Spinazze dit que c'est positif de se mettre d'accord sur la projection, c'est ambitieux mais réalisable.

M. le Maire ajoute qu'il s'agit d'un développement harmonieux et que la partie urbanisation reste communale.

M. Moirez-Charron dit qu'il ne s'agit que d'une déclaration d'intention sans engagement d'aucune partie notamment de Tisséo et SNCF (franchissement) et il demande pourquoi certaines entreprises qui ont des projets n'ont pas été entendues ?.

M. Le Maire indique que 70% du foncier est sous promesse de vente. Les financements sont en cours, 2 à 3 projets serviront d'amorce. 5 à 6 hectares sur la 1<sup>ère</sup> phase aux

alentours de 2020. Passage à niveau d'Escalquens est prévu, celui de Majouret est à l'étude, coût de financement. M. Spinazze n'est pas optimiste sur la cadencement SNCF, 5 ans pour débloquent le passage à niveau d'Escalquens.

Projet sud territoire est acté. M. Moirez-Charron demande combien coûte le pont de franchissement de la voie ferrée. M. le Maire répond 12 millions d'euros environ.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité et une abstention (Mme Vignaux) le Pacte Urbain.

28-

**OBJET : Approbation du rapport de la commission d'évaluation des charges transférées du Sicoval sur le transfert de la compétence gestion des aires d'accueil des gens du voyage (CLECT)**

Mme Feyt présente le transfert de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage au Sicoval en 2017.

Manéo gère les aires avec un coût non maîtrisé, donc le Sicoval a demandé un audit.

La répartition des charges transférées entre les 5 communes (Auzeville Castanet Escalquens Labège et Ramonville) soit un coût de 130 501€, ce qui représente un coût de 1611.13€ annuel par place (81 places au total).

Cette délibération est nécessaire parce que la commune est membre du Sicoval et qu'il faut atteindre la majorité qualifiée.

M. Moirez-Charron c'est un signal politique regrettable, le problème n'est pas à gérer uniquement par les 5 communes.

Mme Feyt répond que dans le Sicoval l'aire de grand passage est mise en commun par rotation annuelle en 2018 c'est Labège avec une augmentation de l'AC.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport de la commission d'évaluation des charges transférées CLECT.

29-

**OBJET : Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal dans le cadre des délégations permanentes**

La perceptrice a signalé que cette délibération doit être prise en début de mandat, notamment sur les engagements (article 4°).

Retirer les points 3° - 15° - 25°.

M. Le Maire indique qu'à posteriori une information sera communiquée en conseil municipal sur les points investissement/fonctionnement.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité les délégations consenties au maire.

30-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention concernant la maintenance des extincteurs avec la société Isogard**

M. Le Maire indique que par rapport à l'ancien Eurofeu, une économie de 300€ est réalisée pour une prestation équivalente.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à l'unanimité la délégation de signature au profit du maire pour signer la convention Isogard.

31-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. Spinazze pour officier lors du mariage en date du 22 septembre 2018**

Dans le cadre de délégation de pouvoir, pour un mariage se célébrant le 22 septembre 2018, M. Spinazze se propose d'officier.

Le Maire et les adjoints sont empêchés.

M. Spinazze remercie le Maire.

Après en avoir délibéré le conseil municipal adopte à la majorité et une abstention (Mme Vignaux) la délégation au profit de M. Spinazze pour officier le mariage du 22 septembre 2018.

32-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention pour le projecteur numérique auprès de ciné service**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délégation au profit du maire pour signer la convention pour le projecteur numérique auprès de ciné service.

33-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer la convention de mise à disposition du tiers de télétransmission S2LOW**

M. Le Maire rappelle que le 28/02/2014 une délibération avec le Sicoval dans le cadre de la dématérialisation a été signée. Cette télétransmission permet une économie de temps. Mme Sibra participe à une formation adaptée l'achat d'une clé d'authentification est de 218€.

L'administrateur est le Maire et le porteur Mme Sibra.

M. Moirez Charron demande des précisions sur le modèle de clé.

Mme Lozano répond qu'il s'agit d'une clé d'authentification non reliée à un logiciel. Cette clé est reliée à une plateforme sécurisée qui garantit la transmission des actes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité au profit du maire pour la convention de mise à disposition du tiers de télétransmission S2LOW.

34-

**OBJET : Attribution de compensation 2018 Sicoval**

L'AC 2018 proposée par le Sicoval s'élève à 131 903€. Les droits des sols déduits.

Mme Feyt rappelle que nous disposons de 240 000€ sur l'enveloppe voirie, les travaux prévus la Lotge et le petit chemin de l'Enclos. M. Moirez-Charron demande la date de l'échéance l'emprunt SIVOS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'attribution de compensation 2018.

35-

**OBJET : Admission en non-valeur de créances irrécouvrables**

M. Spinazze demande pourquoi communique-t-on les noms des personnes ?

Les membres du conseil étant tenus au secret, ces noms resteront confidentiels.

Le Maire rappelle que c'est réglementaire et public, à la différence du CCAS.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

36-

**OBJET : Créance éteinte surendettement de particulier**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la créance éteinte surendettement de particulier.

37-

**OBJET : Signature déclaration préalable de travaux porte fenêtre pour la médiathèque**

M. le Maire explique qu'il faut changer la porte pleine en bois par une porte vitrée pour faire rentrer de la lumière et améliorer l'isolation.

M. Moirez-Charron dit je m'inquiète des risques d'effraction.

M. le Maire indique qu'il y aura des volets intérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la déclaration préalable de travaux porte fenêtre pour la médiathèque.

38-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer le devis du SDEHG pour le branchement de l'appartement communal rue des Droits de l'Homme**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité au profit du maire afin de signer le devis du SDEHG.

39-

**OBJET : Demande de subvention exceptionnelle de la Gymnastique Rythmique et Sportive dans le cadre du championnat de France**

M. Fatras explique que la GRS a sollicité une participation exceptionnelle de la part de la mairie pour le championnat de France. 22 personnes se sont déplacées dont 20 gymnastes.

M. Moirez-Charron demande quelle est la somme demandée ?

M. Fatras répond qu'il n'y a pas de somme précise. Comparativement au judo en 2014 qui avait reçu 300 € pour un déplacement à Paris, la même somme leur a été allouée par souci d'équité.

M. Moirez-Charron et M. Dall'Acqua souhaiteraient un geste plus généreux pour l'année prochaine.

M. le Maire précise que la commune loue à Deyme une salle d'entraînement à l'année pour une somme de 1 800€ et que la subvention de la GRS en 2018 a été augmentée de 250€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité pour la demande de subvention exceptionnelle de la GRS.

40-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire afin de signer l'avenant pour l'avis de somme à payer pour le broyeur partagé**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit du maire pour signer l'avenant pour l'avis de somme à payer pour le broyeur partagé.

41-

**OBJET : Approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel pour la restauration de la toile et la demande de subvention auprès de la DRAC**

M. le Maire présente deux scénarii pour la restauration de la toile.

Devis réalisés par les restauratrices Craveia et Athanase/

- 20 000€ en l'état d'exposition

- 30 431 € pour la remettre dans son intégralité

La toile a été classée en mars 2018, un financement à hauteur de 50%.

Après discussion le conseil choisit le 1<sup>er</sup> scénario.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité pour l'approbation du projet d'investissement et du plan de financement prévisionnel pour la restauration de la toile et la demande de subvention auprès de la DRAC.

42-

**OBJET : Délégation de pouvoir au profit de M. le Maire pour les activités événementielles du Club de mécènes**

M. le Maire souhaite par souci de transparence planifier les événements liés au club de mécènes. Actuellement pour chaque manifestation, un arrêté municipal de tarification est pris. M. Moirez-Charron dit que cela fait doublon avec l'article 4 du point 4. Il est décidé d'ajouter « liés au club de mécènes » dans la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délégation de pouvoir au profit du maire pour les activités événementielles liées au club de mécènes.

43-

**OBJET : Participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de Lauragais**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à la majorité moins une abstention (M. Moirez-Charron) la participation aux frais de scolarité de la commune de Belbèze de Lauragais.

Question diverses

- Jury d'assises : tirage au sort 6 personnes dont 2 retenues par le service de la Préfecture
- Intermarché : les travaux seront engagés à la rentrée et l'ouverture prévue en mars 2019 mais risque d'être un peu retardée, par conséquent le SDIS est retardé
- Lotissement les Graves : 26 lots dont 24 vendus. Travaux retardés à cause des intempéries. Fin des travaux prévue septembre 2018.
- TAG. M Moirez-Charron souhaiterait des informations plus précises sur le déroulement des travaux. La partie canal est finie, les travaux reprennent en septembre 2018 de l'autre côté pour une fin prévue en novembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21H20.